



## Fiche d'inscription

### Séminaire d'études au Sri Lanka La médecine ayurvédique

**Du 17 au 30/11/2019**

#### Fiche d'inscription

##### Coordonnées

NOM et Prénom : .....

Profession : .....

Adresse postale : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Date de naissance : .../.../.....

##### Formalités administratives et sanitaires, sécurité

- Passeport en cours de validité et valable 6 mois après le retour, visa obligatoire (evisa).
- Vaccinations habituelles, hépatite A et B conseillées
- **Une assurance individuelle rapatriement, frais de secours et frais médicaux est obligatoire** (avec votre carte bancaire lors de l'achat du billet d'avion ou auprès de votre assureur habituel).

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères/ conseils aux voyageurs : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) ; conseils aux voyageurs/ Sri Lanka.

**Conditions de participation :** Ce séminaire est destiné aux soignants et à toute personne intéressée par le sujet.

Le programme du séminaire débute le dimanche 17 novembre à votre arrivée à Negombo et se termine le samedi 30 novembre 2019 à Negombo.

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au séminaire envisagé et qu'il est en règle avec les formalités administratives du pays concerné.

Si vous n'avez jamais participé à un séminaire organisé par Corps et Rivages, merci de nous contacter par mail afin de nous assurer que ce séminaire correspond bien à vos attentes.

En cas de désistement , les sommes engagées seront restituées déduction faite de:

- A plus de 90 jours du début du séminaire : Forfait de 150 euros
- De 90 à 61 jours du début du séminaire 30 % du prix total du séminaire
- De 60 à 31 jours du début du séminaire 50 % du prix total du séminaire
- De 30 à 15 jours du début du séminaire 75 % du prix total du séminaire
- De 14 à 0 jours du début du séminaire 100 % du prix total du séminaire.

Pour l'aérien, les conditions d'annulation seront celles de la compagnie aérienne que vous aurez choisie .

Le Dr. Nathalie Leconte accompagnera le séminaire et apportera ses compétences en tant que formatrice/facilitatrice en anthropologie,

**Une assurance individuelle rapatriement, frais de secours et frais médicaux est obligatoire.** Une copie de votre attestation devra être conservée sur vous pendant tout le séjour.

**Coût global : 2300 euros sans le vol international**

Le Prix comprend l'hébergement en chambre double en pension complète sauf un repas par jour à Sirigiya ( Demi pension J 10 à 14), les transferts, le programme de travail, l'adhésion à l'association Corps et Rivages, ne comprend pas le transport aérien international, les boissons et dépenses personnelles, un repas par jour à Sirigiya (J 10 à 14), les frais de visa et d'assurance.

Paiement par chèques à l'inscription, **à l'ordre de l'association Corps et Rivages**

***Un chèque d'un montant de 400 euros encaissable à réception***

***Un chèque d'un montant de 950 euros encaissable le 17/08/2019***

***Un chèque d'un montant de 950 euros encaissable 17/10/2019***

à envoyer par courrier à **Nathalie Leconte, 16 rue du Parc 11120 Saint Nazaire d'Aude**

Vous pouvez envoyer le bulletin de participation par mail à [associationcorpsetrivages@gmail.com](mailto:associationcorpsetrivages@gmail.com) et les chèques par courrier.

**Processus de validation de votre participation :**

Votre inscription, pour être prise en compte doit être accompagnée :

- Du bulletin d'inscription rempli et signé
- Des 3 chèques de règlement tels que décrits ci-dessus

Votre inscription fera l'objet d'une confirmation par mail vous indiquant la bonne réception des documents.

Besoin de plus d'informations ? Contactez-nous par email à : [associationcorpsetrivages@gmail.com](mailto:associationcorpsetrivages@gmail.com)

Je soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et souhaite m'inscrire au séminaire « La médecine ayurvédique au Sri Lanka » du 17 au 30/11/2019.

J'atteste avoir pris connaissance du caractère obligatoire d'une assurance personnelle rapatriement , frais de secours, frais médicaux.

Date et Signature précédées de « Bon pour accord ».